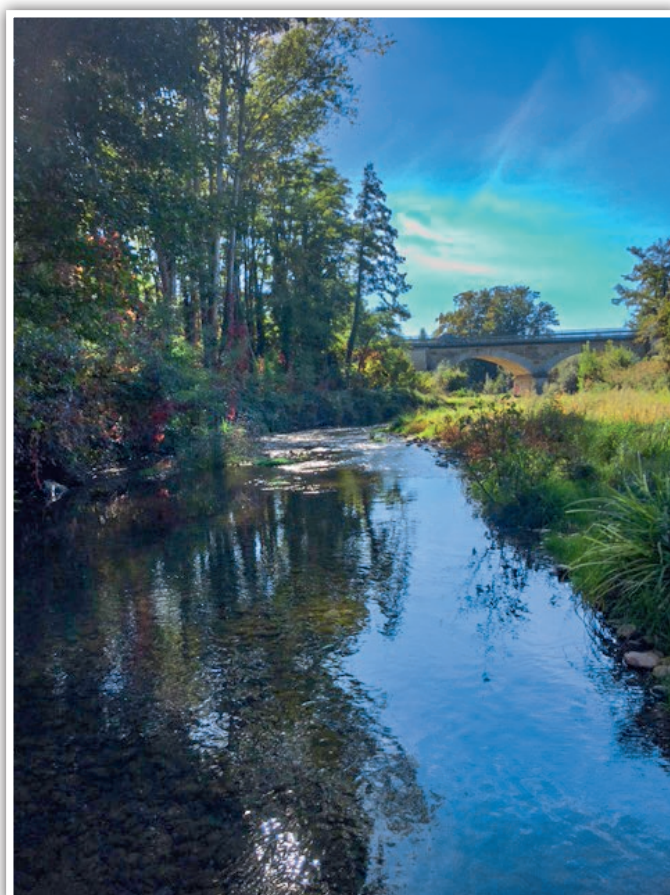


FACE AUX RISQUES MAJEURS



Quels risques pour notre commune ?



Inondation



**Mouvement
de terrain**



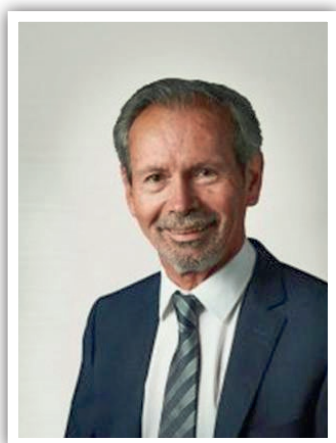
Sismique



Gazoduc



**Transport de
matières dangereuses**



Chères citoyennes, chers citoyens,

La sécurité et surtout la protection des habitants de Saint-Donat-sur-l'Herbasse est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Conformément à la réglementation en vigueur, mais surtout pour vous permettre de vous rendre l'information la plus accessible possible, nous éditons ce document qui vous est destiné.

Ce support permet d'identifier, de recenser les risques encourus sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Je vous invite à lire attentivement le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et à le conserver précieusement.

Claude FOUREL
Maire de Saint-Donat-sur-
l'Herbasse
Vice-président à ARCHE AGGLO

Le risque majeur se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle, accidentelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages très importants.

Risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain



Sismique

Risques technologiques



Gazoduc



**Transports de
matières dangereuses**

QUE FAIT LA COMMUNE ?

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde

LES ALERTES



SIRENE

(face à la Gendarmerie)



HAUT-PARLEUR

(sur le véhicule
de la police municipale)

DEBUT ALERTE : 3 séquences d'1mn et 41 secondes séparées
par un silence de 5 secondes

FIN D'ALERTE : son continu de 30 secondes

ET MOI, JE FAIS QUOI ?



ECOUTEZ LA RADIO

Station France Bleue 87.9 Mhz.

RESPECTEZ LES CONSIGNES indiquées aux
pages suivantes en fonction du risque.



Saint-Donat-sur-l'Herbasse a vécu de nombreuses inondations dues aux crues de l'Herbasse et du Merdaret en 1863, 1898, 1917, 1954, 1993, 1999, 2003, 2008 et 2013. Les crues des ruisseaux

descendant des côteaux peuvent être aussi à l'origine de dégâts importants lors d'évènements climatiques soudains et localisés. Des repères de crues ont été installés sur le territoire place Jean Jaurès et parc Bert ainsi que 4 échelles limnimétriques (graduées), deux échelles sont implantées sur l'Herbasse une sur le pont de la RD 53 et une sur le pont de la RD 574 et deux autres sur le Merdaret, une au droit du bassin des routes et l'autre au niveau du pont Léon Pascal.

PREVENTION

Les aménagements de l'Herbasse et du Merdaret sont gérés par le SIABH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse) : aménagement des berges, 1 bassin de rétention sur Ratières et 2^{ème} bassin de rétention sur Saint-Donat-sur-l'Herbasse.



Crue du Merdaret 2008

QUE FAIT LA COMMUNE ?

Des services d'annonce des crues informent la Préfecture et la Mairie dès qu'un seuil d'alerte est atteint, annonçant la vitesse de la montée des eaux ou de la décrue : www.vigicrues.gouv.fr

Les crues peuvent être soudaines. En fonction des informations fournies par la météo, les services municipaux assurent une surveillance de la montée des eaux en lien avec leurs partenaires. Le Maire informe la population, par tous les moyens disponibles, des risques encourus et des mesures de sauvegarde prises.

CE QUE JE FAIS



Fermez portes et fenêtres.
Obstruez toute ouverture.



Coupez électricité et fermez le gaz.



Montez dans les étages.



Ecoutez la radio (France bleue : 87.9 Mhz).
Respectez les consignes des autorités.

CE QUE JE NE FAIS PAS



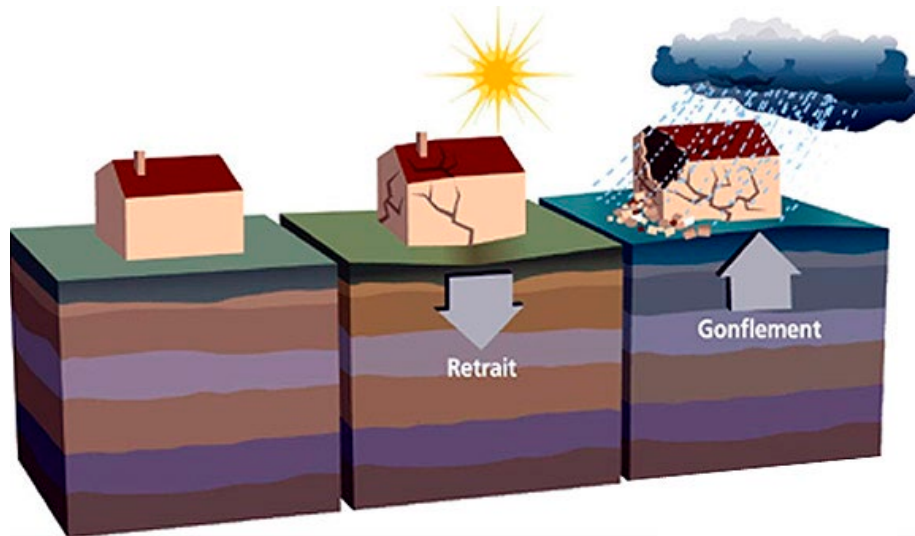
Ne prenez pas votre voiture.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours.



Les mouvements de terrains peuvent se traduire par des effondrements, des éboulements, des chutes de pierres. Conséquences pour l'homme : risque de blessures, décès, surtout si le mouvement de terrain est rapide et incontrôlé. Pour les habitations : fissurations, effondrement... A Saint-Donat-sur-l'Herbasse, des cas de ce genre ont eu lieu en 2007 et 2010.

QUE FAIT LA COMMUNE ?

Afin de protéger les personnes, le Maire prend un arrêté pour sécuriser la zone touchée. Il prend contact avec les services de l'état.

Les services municipaux avec les services de l'état assurent l'application de l'arrêté.

CE QUE JE FAIS



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger.



Informez les autorités en cas de nécessité. Appelez les secours (18 ou 112).

CE QUE JE NE FAIS PAS



Ne prenez pas votre voiture.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ou menaçant de s'écrouler.



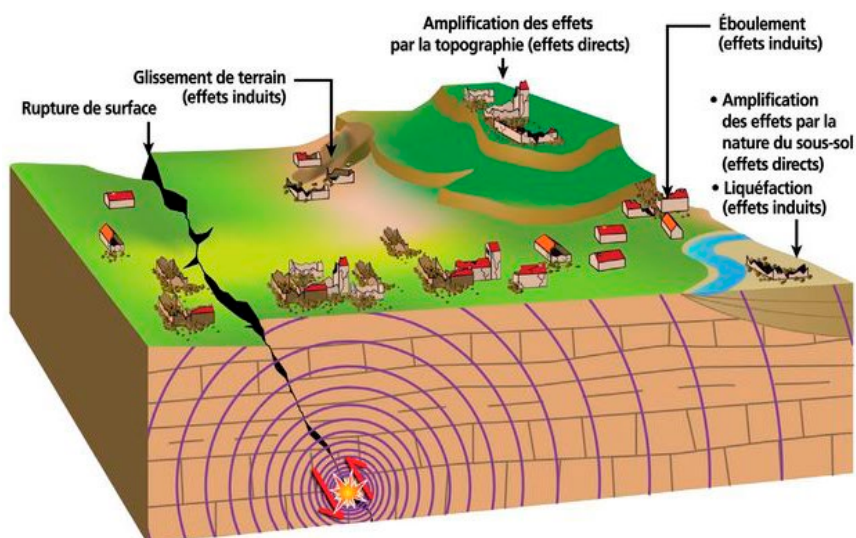
Ne fumez pas afin d'éviter de provoquer une explosion.



Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours.



Saint-Donat-sur-l'Herbasse est classée en zone de sismicité modérée (niveau 3). Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques. Plus d'information sur le site www.planseisme.fr



QUE FAIT LA COMMUNE ?

PREVENTION

Les mécanismes des séismes demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent être mises en place comme la sensibilisation des populations, l'application des règles parasismiques pour les constructions, afin de réduire la vulnérabilité des bâtiments.

CE QUE JE FAIS



A l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres et abritez-vous. N'utilisez pas les ascenseurs.



Ecoutez la radio : France Bleu (87.9 Mhz), France Inter (91.7), France Info (105.4). Des consignes vous seront données.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



A l'extérieur, éloignez-vous de tout ce qui peut tomber : des bâtiments, des fils électriques, des arbres etc...

CE QUE JE NE FAIS PAS



Ne prenez pas votre voiture ou ne descendez pas de votre véhicule avant la fin de la secousse.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes.



Ne fumez pas afin d'éviter de provoquer une explosion.



Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

DICRIM



Conduites fixes de matières dangereuses



Transport de marchandises dangereuses

Passage d'une canalisation de transport de gazoduc au sud-est de Saint-Donat-sur-l'Herbasse définie sur le terrain par des bornes jaunes. Les principaux dangers des transports de matières dangereuses par voie routière : explosion, incendie, nuage toxique, pollution de l'atmosphère du sol et de l'eau.



QUE FAIT LA COMMUNE ?

Il est prévu que l'alerte soit donnée par les sapeurs-pompiers dans les périmètres impactés.

En cas d'accident lors de transport de matières dangereuses par voies routières ou par canalisation, une cellule spécialisée du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS) se rend sur les lieux.

CE QUE JE FAIS



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Ecoutez la radio : France Bleu (87.9 Mhz), France Inter (91.7), France Info (105.4). Des consignes vous seront données.



Coupez l'électricité et fermez le gaz. Arrêtez chauffage, climatisation et ventilation.



Alertez les secours au 18 ou 112

CE QUE JE NE FAIS PAS



Ne prenez pas votre voiture.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes.



Ne fumez pas afin d'éviter de provoquer une explosion.



Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours.



Inondation



Fermez, calfeutrez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



Montez à pied dans les étages, gagnez les hauteurs rapidement.



Mouvement de terrain



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger.



Informez les autorités.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ou menaçant de s'écrouler.



Sismique



A l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres et abritez-vous. N'utilisez pas les ascenseurs.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



A l'extérieur, éloignez-vous de tout ce qui peut tomber.



Ne fumez pas, risque d'explosion.



Transport de matières dangereuses



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez, calfeutrez les portes, fenêtres, et aérations.



Ne fumez pas, risque d'explosion.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



Informez les autorités.

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio : France Bleu, France Inter, France Info



Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'en chargent.



Ne prenez pas votre voiture.

Téléchargez l'application MyCityPocket gratuitement et sélectionnez la ville de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

